STADE LOUIS-NICOLLIN

PLUS QU'UN STADE UN LIEU DE VIE

RAPPORT

DU MAÎTRE D'OUVRAGE EN RÉPONSE AU BILAN
DES GARANTES DE LA CNDP

CONCERTATION PRÉALABLE DU 30 AOÛT AU 15 OCTOBRE 2021

www.stadelouisnicollin.fr
#StadeLouisNicollin

SOMMAIRE

Rappel du projet p 4

Déroulement de la concertation p 7

Synthèse des contributions et des réponses du maître d'ouvrage p 14

Enseignements de la concertation et engagements pour la poursuite du projet p 20

Annexes p 38

RAPPEL DU PROJET

Organisée du 20 août au 15 octobre 2021 par le Montpellier Hérault Sport Club et la SA3M, concessionnaire de Montpellier Méditerranée Métropole pour le projet d'aménagement Ode à la Mer, la concertation publique visait à informer les habitants et à leur permettre de s'exprimer sur le projet de construction du Stade Louis-Nicollin. Au cœur du projet de régénération urbaine « Ode à la Mer », la nouvelle enceinte du club, entièrement financée sur fonds privés, doit permettre d'accueillir une moyenne de 20 000 spectateurs dans les meilleures conditions pour leur proposer une expérience optimale du spectacle sportif.

Un nouveau stade, une nécessité pour bâtir l'avenir du MHSC

Si c'est avec nostalgie que le MHSC quittera le Stade de la Mosson, berceau du Club et théâtre de ses principaux exploits, la construction d'un nouveau stade apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour de multiples raisons.

Le projet vise à **permettre au Club de faire évoluer son modèle économique, en devenant propriétaire de son enceinte sportive.** Cette évolution, d'ores et déjà entreprise par de nombreux grands clubs français et européens, permet aux clubs de réduire leur dépendance aux droits de retransmissions télévisées (64 % du budget du MHSC en 2020), en développant leurs actifs propres et en diversifiant leurs sources de revenus.

La construction d'un nouveau stade vise par ailleurs à endiguer la baisse de fréquentation (-20 % au cours de la dernière décennie), **en attirant et en fidélisant de nouveaux publics.** Le Stade Louis-Nicollin répondra ainsi aux nouvelles attentes du public (animations, espaces de restauration et de convivialité, services connectés…) pour proposer une expérience renouvelée du spectacle sportif. L'objectif affiché par le Club, et conforté par une étude menée par la Ligue Professionnelle de Football, est d'accueillir en moyenne 20 000 spectateurs par match, soit une hausse de 40 %.

Il s'agit enfin de libérer le Stade de la Mosson pour permettre à la Collectivité d'y mener un projet de requalification urbaine.

Un emplacement stratégique pour le développement métropolitain

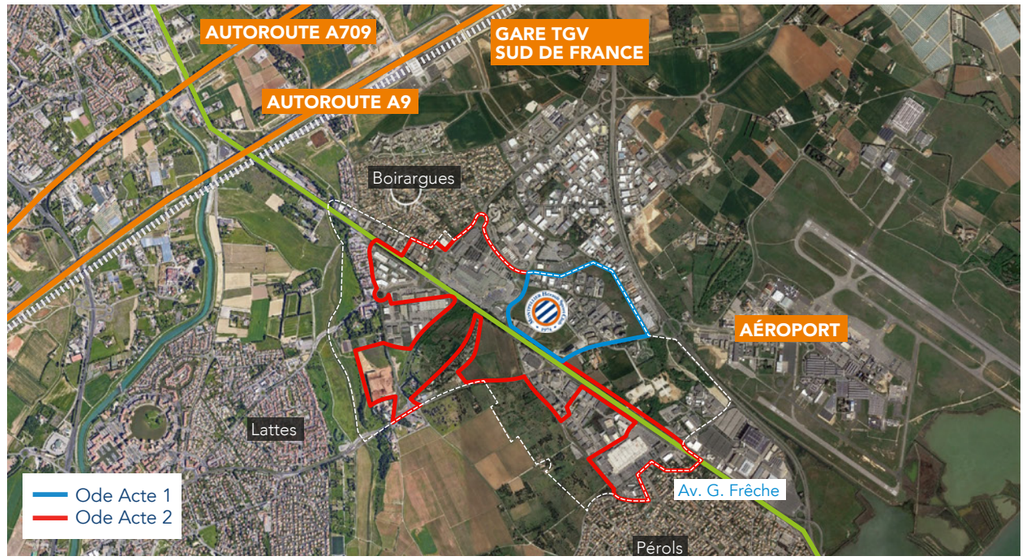

Envisagée dès 2016 sur la ZAC Cambacérès à Montpellier, la réflexion sur le site d'implantation du nouveau stade du MHSC a été élargie, suite à l'élection de Michaël Delafosse à la Présidence de la Métropole, à d'autres emplacements potentiels. À l'issue d'une étude multi-sites, menée en étroite collaboration entre la Collectivité et le Club et intégrant les sites de Saporta à Lattes et d'Odysseum à Montpellier, **un accord sur le site d'Ode à la Mer a été conclu en décembre 2020,** et officialisé en janvier 2021.

Situé en zone rouge inondable et d'ores et déjà inondé en 2003 et 2014, le stade situé au cœur du quartier de la Paillade se dégrade et représente un investissement annuel de 1,5 M€ à la charge du contribuable. Estimée en 2012 à 47 M€ par la Métropole, sa rénovation comme enceinte de football de haut-niveau n'est aujourd'hui plus à l'ordre du jour, la Collectivité préférant y construire un pôle dédié aux pratiques sportives, en concertation avec les habitants du quartier.

Le stade Louis-Nicollin occupera une parcelle d'environ +/- 8 ha au cœur de la Zac Ode Acte 1, le solde de +/- 5 ha étant mobilisé pour proposer des solutions de transfert aux enseignes existantes des zones commerciales du Solis-Soriech et du Fenouillet, et permettre la renaturation d'espaces naturels et la requalification des espaces urbains autour des stations de tramway.

Retenu depuis 2006 comme site stratégique de reconquête urbaine, le projet Ode à la Mer vise à renouveler au moins 50 % des surfaces commerciales pour répondre aux principes de la « ville au quart d'heure », reposant sur la mixité de services et d'équipements à proximité immédiate des lieux de travail et d'habitation.

En complément de l'Aréna Sud-de-France située à proximité, **le Stade Louis-Nicollin y favorisera l'émergence d'un pôle cohérent de services dédiés aux sports, à l'événementiel et aux loisirs.**

Plus qu'un stade, un lieu de vie

Conçu comme un projet multifonctionnel, le Stade Louis Nicollin sera **en capacité d'accueillir une diversité d'événements sportifs** (football, rugby, e-sports…) **et culturels.**

Afin de permettre au stade de **vivre 7 jours sur 7 et de s'inscrire pleinement dans la vie du nouveau quartier,** le MHSC s'est inspiré de l'expérience et des solutions mises en œuvre par plusieurs grands clubs européens. Ainsi, diverses infrastructures in-stadia permettront d'y proposer des bureaux, un hôtel, plusieurs lieux de restauration ainsi qu'un pôle de santé et de bien-être dédié tant aux sportifs de haut-niveau qu'aux clubs amateurs de la Métropole.

Sa vocation culturelle sera confortée par le **Musée du sport de la collection Louis Nicollin, qui proposera au public de découvrir les plus de 13000 pièces réunies au cours de sa vie par Louis Nicollin.** 5600 m² seront ainsi consacrés à l'exposition permanente de cette collection ainsi qu'à l'accueil d'expositions temporaires.

L'objectif affiché est donc de concevoir le nouveau stade comme un véritable lieu de vie, destiné à devenir un **monument emblématique de la Métropole, ancré dans l'histoire du Club et de son territoire.** Le projet se veut résolument inclusif, connecté et écoresponsable, s'inscrivant dans un nouveau quartier décarboné, laissant une large part aux espaces naturels et favorisant les mobilités douces.

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Dans sa décision n°2021/24/Stade Nicollin Montpellier/1 du 3 mars 2021, la Commission nationale du débat public a décidé de l'organisation d'une concertation préalable au projet de construction du stade Louis-Nicollin, à Pérols et a nommé 2 garantes : Anne-Marie CHARVET, remplacée le 7 avril 2021 par Nicole KLEIN et Sophie GIRAUD.

UN SITE INTERNET
stadelouisnicollin.fr

UN DÉPLIANT D'INFORMATION
comprenant une carte T boîtée à 11500 exemplaires

UN DOSSIER DE CONCERTATION

UN QUESTIONNAIRE
disponible en ligne

6 EXPOSITIONS
sur le territoire métropolitain

1 RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
le 31 août 2021

6 DÉBATS MOBILES
à Montpellier, Lattes et Pérols, entre le 7 et le 26 septembre

4 ATELIERS THÉMATIQUES
portant sur l'environnement, l'accessibilité, la socio-économie et l'architecture, entre le 16 et le 30 septembre 2021

Les modalités d'information

LE DÉPLIANT ET SON BOÎTAGE

Un dépliant 3 volets – dont le dernier consacré à la carte T – a été réalisé pour informer le grand public. Il comprenait une présentation du projet et des modalités de participation à la concertation. Ce support de communication a été diffusé à plus de 11 500 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitations situées dans les communes de Pérols, de Lattes et dans le quartier Port-Marianne de Montpellier, la semaine précédant l'ouverture de la concertation. Le dépliant était à disposition des participants à la réunion publique et aux ateliers; il a en outre été distribué à plus de 2000 personnes lors des débats mobiles.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Le dossier de concertation de 28 pages a fait l'objet d'une attention toute particulière pour présenter de manière claire, complète et illustrée l'ensemble du projet. Disponible sur toutes les expositions et rencontres avec le maître d'ouvrage, il était également téléchargeable depuis le site internet.

LES EXPOSITIONS

Afin d'informer les citoyens sur le projet, une exposition, composée de trois roll-ups, de 250 dépliants, d'une vingtaine de dossiers de concertation et d'une affiche, a été mise en place en mairie de Pérols, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la mairie de proximité Mosson, à la boutique du MHSC, à l'aéroport Montpellier Méditerranée, au siège du MHSC et dans les loges du stade de la Mosson. Les citoyens qui le souhaitaient avaient la possibilité d'exprimer un avis soit par le biais du registre à disposition sur les quatre 1ers sites soit par le renvoi de la carte T à découper dans le dépliant.

ACTIONS AUPRÈS DES RELAIS INSTITUTIONNELS (COLLECTIVITÉS ET ACTEURS DU TERRITOIRE) ET DE LA PRESSE

Afin d'informer le plus grand nombre du déroulé de la concertation, le maître d'ouvrage a proposé à des relais institutionnels* un kit de communication composé d'affiches, bannières web, vignettes pour réseaux sociaux, animations gifs, synthèse du projet sous dif-férentes formes… Une conférence de presse a également été organisée le 31 août au siège du MHSC.

*Communes Lattes, Mauguio-Carnon, Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Agglomération du Pays de l'Or, Département de l'Hérault, FADUC (association des commerçant du centre montpelliérain), District Hérault FFF, TaM, CCI.

SITE INTERNET

Le site internet du projet a été conçu pour informer le public sur le projet, dès le 16 août, et lui permettre, à partir du 30 août, de participer via un questionnaire, un module de dépôt d'avis et de questions; c'est également via le site internet que le public a pu s'inscrire aux ateliers thématiques. Durant la période de concertation, il a accueilli près de 4000 visiteurs qui ont consulté 18000 pages. Un pic de visites, lié à l'ouverture de la concertation et à la tenue de la réunion publique, a été constaté le 31 août.

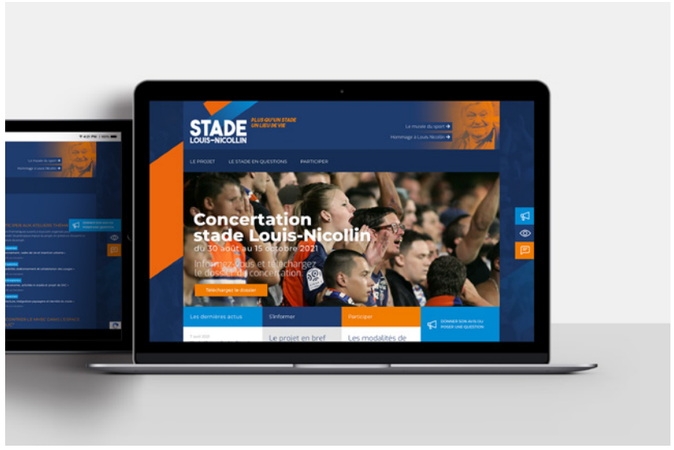

Les modalités d'expression

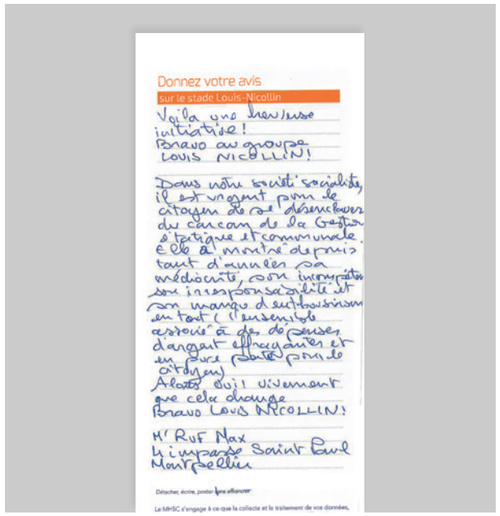

LA CARTE T

Intégrée au dépliant, la carte T a été retournée complétée à 58 reprises. Elle représente ainsi 9,4% des expressions.

LE COURRIER ET LES REGISTRES

Le dispositif de concertation permettait également à chacun d'écrire au maître d'ouvrage par voie postale ou via les registres à disposition sur les sites d'exposition et lors des rencontres. Ces moyens de communications furent assez peu utilisés: aucun courrier papier et 27 commentaires sur les registres: 4 commentaires dans le registre disponible en mairie de Pérols, 8 dans celui de la boutique MHSC, et 15 dans celui à disposition lors des rencontres.

LE MODULE D'EXPRESSION EN LIGNE ET LES EMAILS

Le module d'expression disponible sur *www.stadelouisnicollin.fr* a été sollicité sur toute la période de la concertation avec 167 questions, avis et commentaires, soit 28% des expressions. L'adresse email a quant à elle été utilisée à 10 reprises.

LE QUESTIONNAIRE

Également disponible sur le site internet, le questionnaire a été complété à 356 reprises. Composé de 12 questions, il avait pour but de recueillir les usages des répondants en termes de fréquentation de manifestations sportives, leur connaissance du projet et leurs attentes.

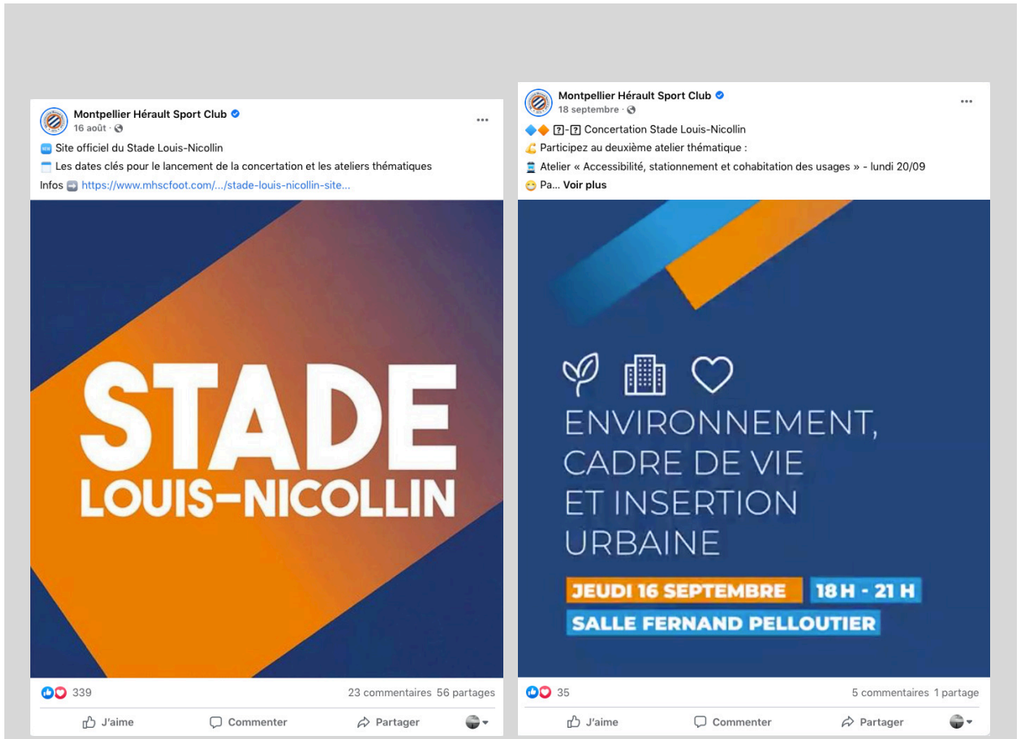

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le compte Facebook© du MHSC été mis à contribution pour toucher le plus grand nombre : 11 posts sur la page du Club, qui ont généré 1181 likes, 152 commentaires, 3417 clics et 121 partages.

Les rencontres organisées par le maître d'ouvrage

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique d'ouverture a eu lieu au Théâtre des 13 Vents de Montpellier, le 31 août 2021 de 18 heures à 21 heures, à la suite de la réunion publique consacrée au projet global Ode à la Mer; environ 150 personnes y ont assisté. Après une introduction de Sophie GIRAUD, garante de la concertation, Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives, Jean-Pierre RICO, maire de Pérols, et Laurent NICOLLIN, président du MHSC, Jean-Pierre MASSINES, Directeur projet Stade Louis-Nicollin a exposé le contexte et les objectifs du projet, puis Laurent COMBES, directeur opérationnel de la SERM-SA3M, a présenté le

projet urbain Ode à la Mer, et enfin, Mathias FRAPPA, chef de projet stade Louis-Nicollin, a expliqué les principales caractéristiques du projet de stade. La séquence de présentation a été suivie d'un temps d'échanges, lors duquel une quinzaine de participants ont exprimé leur avis sur le projet et posé des questions aux intervenants présents.

LES ATELIERS THÉMATIQUES

Quatre ateliers thématiques sur inscription préalable via le site internet, ont été organisés salle Fernand Pelloutier, Montpellier :

- ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET INSERTION URBAINE le 16/09/2021 de 18h à 21h
- ACCESSIBILITÉ, STATIONNEMENT, COHABITATION DES USAGES le 20/09/2021 de 18h à 21h
- SOCIO-ÉCONOMIE, ACTIVITÉS IN STADIA ET PROJET DE ZAC le 29/09/2021 de 18h à 21h
- ARCHITECTURE, INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET IDENTITÉ DU STADE le 30/09/2021 de 18h à 21h

Ces ateliers ont permis d'approfondir les thématiques concernées par la présence d'experts. Ils ont réuni un total de 84 participants qui ont exprimé 55 avis ou questions.

LES DÉBATS MOBILES

Afin de venir à la rencontre et d'échanger avec les habitants du territoire, le maître d'ouvrage a mis en place six débats mobiles :

SALLE YVES ABRIC
Pérols, le 07/09/2021

PLACE DE LA COMÉDIE
Montpellier, le 08/09/2021

STADE DE LA MOSSON
Montpellier, le 12/09/2021

HALLES DES 4 SAISONS
Montpellier, quartier Mosson, le 11/09/2021

PARVIS DE LA MAISON POUR TOUS LOUIS FEUILLADE
Montpellier, quartier Mosson, le 15/09/2021

MARCHÉ DE LATTES
Lattes, le 26/09/2021

Plus de 350 personnes ont été approchées lors de ces débats mobiles et des discussions plus ou moins approfondies ont eu lieu avec environ 250 personnes. Plus de 2 000 dépliants ont été distribués et environ 50 dossiers de concertation.

La presse en a parlé

En plus des 2 insertions presse dans Midi Libre (annonce légale le 16/08 et ½ page le 29/08 annonçant l'ouverture de la concertation), le quotidien a consacré 4 articles au projet de stade Louis-Nicollin et sa concertation.

Au total, il faut compter 11 relais presse et médias d'annonce de la concertation (16-31/08), 13 relais presse et médias la semaine du lancement de la concertation, et 5 relais presse et médias au cours de la concertation.

Les collectivités en ont parlé

La Ville et la Métropole de Montpellier ont consacré à la concertation un article du magazine En commun, distribué en boîtes aux lettres, relayé l'information via les sites internet, les réseaux sociaux et l'affichage dynamique sur le territoire.

Le Département de l'Hérault, la commune de Mauguio-Carnon ont également rédigé un article sur le sujet. Les communes de Pérols et de Lattes ont communiqué via les réseaux sociaux pour annoncer les dates des événements.

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET DES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les 11 rencontres organisées en présentiel ainsi que les divers moyens d'expression mis à disposition du public entre le 30 août et le 15 octobre ont permis l'enregistrement de 461 contributions, qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans le bilan de la concertation établie par les garantes et rendu public le 16 novembre 2021. Le MHSC et la SA3M en présentent ici une synthèse ainsi que les premiers éléments de réponse qui ont pu être apportés aux participants au cours de la concertation.

Sur l'opportunité du projet

Les principaux objectifs poursuivis par le projet, à savoir la construction et la maîtrise du stade par le MHSC afin d'assurer sa viabilité économique à long-terme et de développer les ressources du club apparaissent globalement partagés par le public. Les participants ont également salué la dimension d'hommage à Louis-Nicollin, notamment incarnée par le Musée du sport de la collection Louis-Nicollin, et la volonté de diversifier les publics ainsi que les manifestations accueillies dans la future enceinte du Club.

La « privatisation » du projet fait néanmoins débat, entre les participants regrettant que les grands axes d'aménagement du territoire soient « dictés » par des intérêts privés et ceux estimant que le projet permet de pérenniser le contrôle familial du club et de le protéger d'investisseurs extérieurs.

Enfin, si l'inadaptation du Stade de la Mosson aux futurs enjeux du Club semble faire consensus, ce déménagement soulève de nombreuses questions tant sur l'avenir du quartier de la Paillade que sur l'identité du Club.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a rappelé lors de la réunion d'ouverture que la quasi-totalité des stades français sont aujourd'hui déficitaires, ce qui pèse lourdement sur les finances des collectivités, et invite à concevoir des modèles économiques assurant la vie de l'équipement 7 jours sur 7 et non plus sur 25 dates par an.

La « privatisation » constitue donc un objectif partagé aussi bien par le Club qui souhaite devenir propriétaire de son installation sportive afin de diversifier ses ressources, que par la Collectivité qui entend consacrer moins de dépenses pour le football professionnel et davantage pour le sport amateur et engager une requalification du stade de la Mosson.

Si le stade deviendra privé, le maître d'ouvrage a rappelé que le Club restera un club citoyen, engagé auprès des publics les plus fragiles, qui sait d'où il vient et ce qu'il doit à la Ville comme à la Région et entend contribuer, au travers de ce projet d'équipement structurant pour la Métropole, au dynamisme économique de la cité et à l'épanouissement des familles.

Sur la localisation du stade à Ode à la Mer

Le choix d'implantation du stade Louis-Nicollin sur la ZAC Ode à la Mer a soulevé de nombreuses interrogations, portant notamment sur les impacts environnementaux de l'urbanisation du Sud de la Métropole, notamment au regard du risque d'inondation et du fonctionnement global du réseau hydrographique, sur la compatibilité d'un stade de football avec le projet de régénération urbaine Ode à la Mer et la pertinence de la constitution d'un grand pôle événementiel entre le futur stade et l'Aréna Sud de France, et sur l'impact de cette concentration de services pour les riverains, en matière de qualité de vie et de déplacements.

Enfin, certains participants ont regretté que le choix d'implantation soit présenté par la presse comme « définitif », sans que la population n'ai été consultée ni que les déterminants de l'abandon du site Cambacérès n'aient été explicités.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Les principaux déterminants du choix du site Ode à la Mer ont été détaillés à l'occasion de la réunion d'ouverture par le Vice-Président de la Métropole et le maître d'ouvrage, avec la volonté de concilier les objectifs poursuivis par le Club et l'intégration harmonieux du nouvel équipement dans le projet urbain porté par la Métropole.

Le refus de construire le nouveau stade sur la ZAC Cambacérès est un choix politique assumé par Michaël Delafosse à l'occasion de l'élection municipale et de sa nomination en suivant à la Présidence de la Métropole. Il vise à préserver le site de l'urbanisation, du fait de ses qualités naturelles et agricoles.

Les autres sites étudiés, Saporta et Odysseum, ont été écartés pour les raisons suivantes. Le site de Saporta bénéficiait d'une emprise au sol insuffisante pour accueillir le projet tel que l'avait conçu le MHSC, et d'un foncier partiellement maîtrisé par la Collectivité. Le site d'Odysseum disposait de qualités environnementales et d'une proximité avec les «folies» - Château de la Mogère et Château de Flaugergue constituant une inscription aux prescriptions de la zone de protection des monuments historique (ABF), avec pour conséquences possibles: une nécessité d'adaptation du projet, non compatible avec le programme envisagé par le MHSC, et un avis défavorable des ABF sur l'autorisation à construire (PC).

Sur Ode à la Mer, le stade et les activités qu'il proposera (hôtellerie, restauration, musée, pôle de santé…) s'inscrivent pleinement dans la volonté de la Métropole de régénérer ce quartier pour rompre avec l'urbanisme commercial des années 1960-1970. Il s'agit comme l'a indiqué Christian Assaf, vice-président de la Métropole, de bâtir «un stade en ville» en s'inspirant notamment des stades anglais, avec l'ambition volontariste de développer l'usage des transports en commun pour y accéder.

Sur la mobilité et le stationnement

L'accessibilité du stade est jugée comme l'un des déterminants principaux de la réussite du projet. Si la volonté affichée par le Club et la Collectivité de favoriser les mobilités douces a pu être saluée, elle soulève également du scepticisme de la part du public. Les aménagements proposés sont jugés comme insuffisants, notamment du fait de la concentration d'activités pouvant générer un fort trafic sur le secteur Ode à la Mer. Plusieurs propositions ont émergé pour fluidifier ce trafic automobile, comme la réalisation d'une rocade au nord de Lattes ou le raccordement de l'avenue Frêche à l'autoroute A709.

Les risques de saturation de la ligne 3 du tram, d'insuffisance des stationnements dédiés au deux-roues, ou l'accessibilité du stade par les habitants de communes plus éloignées sont également des questions soulevées par les participants.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La Métropole assume pleinement le caractère volontariste de la priorité donnée aux mobilités alternatives à la voiture individuelle pour accéder au stade. Le maître d'ouvrage a pour sa part rappelé que d'ores et déjà 40 % des spectateurs du stade de la Mosson s'y rendent en transports en commun et que l'objectif est bien d'accroître encore ce ratio (grâce notamment à la gratuité des transport ou au pack billet stade-navette), comme c'est aujourd'hui le cas pour les stades urbains construits notamment au Royaume-uni.

L'atelier dédié aux mobilités a par ailleurs été l'occasion pour le Club et la Collectivité de détailler les mesures sur lesquelles ils travaillent ensemble afin de favoriser le report modal, notamment le doublement de la capacité du dernier tronçon de la ligne 3 du tram, la mise en œuvre d'un billet unique comprenant stationnement en P+tram, transport en commun et accès au stade, un service spécifique renforcé à l'occasion des matchs, la mise en place d'un réseau de navettes depuis plusieurs parkings mutualisés de l'agglomération (Arena, aéroport…) et à destination de villes plus éloignées, ou bien encore le renforcement de l'axe cyclable sur l'avenue Frêche et la mise à disposition de 1000 stationnements vélos sécurisés aux abords immédiats du stade et de 1000 autres à l'échelle du nouveau quartier.

Sur le cadre de vie

Les craintes d'impact négatif sur le cadre de vie portent principalement sur trois sujets: une augmentation de la fréquentation automobile du secteur avec comme corollaire le risque d'un stationnement anarchique, les nuisances sonores liées à l'activité événementielle du stade, ainsi que le risque d'augmentation des incivilités et de dégradation du cadre de vie, traditionnellement associées aux déplacements de supporters. Les risques de saturation de la ligne 3 du tram, d'insuffisance des stationnements dédiés au deux-roues, ou l'accessibilité du stade par les habitants de communes plus éloignées sont également des questions soulevées par les participants.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a rappelé que les études d'impact actuellement menées traitent de l'ensemble des thématiques nécessaires aux conditions d'implantation du projet dans son environnement. À ce titre, une étude acoustique permettra de mieux mesurer les éventuelles nuisances sonores occasionnées par le projet. En tout état de cause, le choix d'un stade fermé répond à la double préoccupation du Club de maintenir une ambiance «chaudron» à l'intérieur de l'enceinte et de limiter la propagation du bruit à l'extérieur. Concernant le risque de saturation automobile et de stationnement anarchique sur le secteur, le Club renvoie aux mesures présentées à l'occasion de l'atelier «mobilités» pour inciter le public à ne pas utiliser leurs voitures.

Sur les caractéristiques du projet

La volonté de faire vivre le site 7 jours sur 7 en conciliant espaces événementiels, activités économiques et lieux de convivialité a été particulièrement saluée par les participants. Le Musée du sport de la collection Louis-Nicollin apparaît comme particulièrement attendu par le public.

Ce soutien aux grands principes du projet soulève néanmoins quelques interrogations, en premier lieu sur le juste dimensionnement de celui-ci (un stade de 24 000 places étant jugé comme insuffisant par plusieurs participants), sur la programmation sportive et culturelle hors matchs du MHSC qui demeure encore «floue» à ce stade et qui pourrait faire l'objet d'une mutualisation plus ambitieuse (avec le rugby par exemple), ainsi que sur la nature des activités commerciales proposées qui ne doivent pas, dans l'esprit des participants, concurrencer les activités de centre-ville. Enfin, plusieurs contributions interrogent l'impact du projet sur la politique tarifaire du Club.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le choix d'un stade «à taille humaine» est pleinement assumé par le maître d'ouvrage, qui s'appuie sur des études permettant d'envisager une fréquentation moyenne de 20 000 supporters. Un surdimensionnement du projet, outre son coût financier, représenterait un risque d'ambiance et de fan expérience dégradées. Si l'objectif du projet est bien de s'ouvrir à d'autres programmations sportives et culturelles, celles-ci seront tributaires des calendriers sportifs et ainsi ne représenteraient que quelques dates par an, ne permettant pas d'envisager une mutualisation permanente avec un autre sport. Enfin, le Club rappelle que la grille tarifaire n'a pas encore été établie mais qu'il propose aujourd'hui des tarifs parmi les plus bas du football professionnel français.

Sur l'architecture et les aménagements intérieurs

Les contributions sur la dimension architecturale du projet font émerger trois revendications principales : celle d'un stade esthétique et emblématique des symboles de la région, s'intégrant agréablement dans un environnement convivial et végétalisé ; celle de la fidélité à «l'esprit Paillade», un stade à taille humaine qui fasse le lien avec l'histoire du Club et préserve une ambiance de type «chaudron» avec le public à proximité de la pelouse ; enfin, celle d'un stade moderne, confortable et écoresponsable, autonome énergétiquement.

Pour l'ensemble de ces sujets, les associations de supporters attendent d'être étroitement associées aux décisions concernant l'aménagement intérieur du stade et des lieux de rencontre à son immédiate proximité.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Club comprend la frustration qui a pu être exprimée à l'occasion de l'atelier architecture, quant à l'absence d'image disponible du stade au moment de la concertation. Celle-ci a néanmoins permis d'engager un dialogue fructueux avec les associations de supporters, et d'établir que leurs préoccupations rejoignent très largement les ambitions du Club. La réalisation d'un stade fermé, sans piste d'athlétisme éloignant le public de la pelouse, et avec des espaces dédiés aux associations accessibles hors jours de matchs, sont par exemple autant d'engagements partagés.

La SA3M a par ailleurs pu préciser les aménagements envisagés aux abords immédiats du stade sous la forme d'un «jardin du sport» proposant kiosques, espaces de rencontres, cheminements vers le stade et interfaces entre espace public et activités privées pour veiller à la bonne intégration du stade dans son environnement.

Sur le financement du projet

Dans l'ensemble, les participants saluent le financement 100 % privé proposé, permettant au Club de bâtir un modèle économique moins dépendant des aléas sportifs et à la Collectivité de ne pas en assumer le risque financier.

Des inquiétudes émergent néanmoins sur l'endettement du Club et ses possibles retombées sur ses ambitions sportives, ainsi que sur la contribution financière réelle des collectivités au projet. Il en résulte une demande accrue de transparence quant aux investissements publics nécessaires à la réalisation de celui-ci, aussi bien en termes de voirie et d'équipements (parkings, transports en commun) que de frais de fonctionnement (agents de nettoyage du quartier, forces de police, vidéo-surveillance etc.).

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La Métropole de Montpellier a rappelé à plusieurs reprises que les investissements consentis par la Collectivité, qu'il s'agisse des aménagements routiers ou du doublement de la capacité du tram T3, étaient d'ores et déjà programmés pour favoriser les mobilités sur le quartier Ode à la Mer et ne sont en rien dépendants de la réalisation du stade Louis-Nicollin.

Sur les impacts environnementaux

Plusieurs contributions émettent des réserves quant au caractère véritablement eco-responsable du projet. Celles-ci réclament une véritable évaluation de l'empreinte carbone du projet, non pas uniquement en phase d'exploitation mais prenant également en compte l'empreinte de la fabrication des matériaux de construction utilisés. Il a été notamment regretté que l'évaluation financière ne prenne pas en compte le « coût carbone » du projet.

Par ailleurs, l'implantation du projet a été questionnée quant à son impact potentiel sur le réseau hydraulique et les risques inondation.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La SA3M a rappelé que le secteur Ode à la Mer fait l'objet d'une vigilance accrue depuis 2003 en matière de trafic, bruit, archéologie, sensibilité environnementale et hydraulique, du fait des projets qui ont précédé le projet de stade et de l'autorisation de construction d'un centre commercial. Il en résulte que le schéma hydraulique du Négue cats et plus généralement de la Lironde et des rives du Lez sont aujourd'hui suffisamment dimensionnés pour faire face à une crue majeure sur les bassins versants considérés (Lez, Lironde et Négue-cats).

Le maître d'ouvrage a par ailleurs détaillé les études d'impact en cours ainsi que ses engagements lors de l'atelier « environnement », notamment en matière de limitation de l'empreinte carbone et de maîtrise du bruit.

Sur les impacts socio-économiques

Le projet apparaît au public comme massivement créateur d'emplois, aussi bien en phase de travaux qu'en phase d'exploitation avec les activités économiques et culturelles associées. Plusieurs contributions demandent néanmoins au Club de veiller à ce que les emplois crées bénéficient effectivement à l'économie et aux entreprises locales, et favorisent l'insertion des publics éloignés de l'emploi, notamment des plus jeunes.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a détaillé, à l'occasion de l'atelier socio-économique, les mesures qu'il entend prendre pour favoriser l'emploi local et l'insertion. Il s'agit notamment de conclure des partenariats avec les acteurs publics ou associatifs de l'emploi sur le territoire, et de prévoir des clauses sociales au cahier des charges des entreprises prestataires, comprenant notamment la réservation d'heures de travail aux publics en insertion, la formation et qualification des personnes recrutées, ainsi que les actions à destination des Quartiers Prioritaires de la Ville et des personnes en situation de handicap.

Sur les modalités de consultation des citoyens

Plusieurs contributions, émanant principalement d'habitants de Lattes et Pérols, regrettent que la concertation n'ait pas été organisée en amont du choix d'implantation du stade sur Ode à la Mer. Ceux-ci ont alors le sentiment de ne pas avoir été associés à un choix décrit comme « politique » et regrettent de ne pas disposer de toutes les informations quant aux autres sites étudiés. Plusieurs demandes de référendum local ont notamment été émises, soit à l'échelle de la Métropole, soit de la commune de Pérols.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La Métropole assume la dimension politique de l'implantation du projet sur Ode à la Mer. Ce choix fait suite au refus, clairement exprimé et argumenté par Michaël Delafosse à l'occasion des élections municipales et métropolitaines, de bâtir ce stade sur le site Cambacérès, du fait de ses qualités naturelles et agricoles. La commune de Pérols soutient quant à elle le projet et met des cahiers de doléance à disposition du public en mairie.

Au cours de la concertation, le maître d'ouvrage a pris par ailleurs l'engagement d'associer plus étroitement les communes de Lattes et Pérols au processus décisionnel.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET ENGAGEMENTS POUR LA POURSUITE DU PROJET

Enseignements du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage salue la mobilisation et la qualité de participation des acteurs du territoire ainsi que l'implication des garantes qui ont veillé au bon déroulement de la concertation préalable du projet de Stade Louis-Nicollin. Ce dispositif a permis au maître d'ouvrage de présenter ses intentions et d'organiser des échanges riches, argumentés et respectueux, où chacun a pu faire part de son point de vue. La distribution d'un dépliant dans toutes les boîtes aux lettres de Lattes, Pérols et Port-Marianne et les débats mobiles dans ces communes ont permis d'informer et de débattre dans les territoires les plus concernés. Le site internet et le module de participation en ligne ont, quant à eux, mobilisé un public plus large. Enfin, les ateliers thématiques ont permis des échanges plus techniques et d'identifier des pistes prometteuses d'amélioration du projet présenté au début de la concertation.

L'opportunité d'un nouveau stade Louis-Nicollin apparaît peu remise en cause: la situation de vétusté et de vulnérabilité de la Mosson est connue, les objectifs du MHSC de disposer d'un nouveau stade pour accompagner son développement économique et sportif sont globalement soutenus, et le principe d'un stade urbain et moderne est compris. Par ailleurs, l'opportunité de bénéficier collectivement d'un Club et d'un stade de football de premier plan participant au rayonnement du territoire est largement partagée.

L'implantation du futur stade sur le site d'Ode à la Mer a suscité davantage de questionnements, en particulier de la part d'habitants de Lattes et Pérols. Les riverains, en particulier, s'inquiètent des nuisances générées, en matière de bruit, de sécurité ou de congestion routière, et redoutent des difficultés d'accessibilité, notamment par la présence d'autres grandes infrastructures publiques (Arena, Parc expo, aéroport). Ils expriment également des craintes concernant les potentiels effets sur l'environnement.

La question de l'accessibilité et d'une possible saturation du réseau routier a fait l'objet de nombreuses contributions, doutant de l'usage des modes doux pour se rendre au stade, remettant en cause le niveau de service de la ligne 3 et réclamant davantage de places de stationnement.

Enfin, la concertation a été l'occasion, pour le maître d'ouvrage, d'entendre les attentes concernant **le stade et son ambiance.** Si un stade «à taille humaine» de 24 à 25000 places fait consensus, le public a exprimé son souhait de disposer d'activités pour animer l'avant et l'après match. En termes d'architecture, les attentes sont fortes (stade emblématique et éco-responsable) ; on note également le souhait de disposer de tribunes vivantes, proches du terrain.

Engagements du maître d'ouvrage

1 POURSUITE DES ÉTUDES

Si la concertation préalable a permis de débattre du projet de stade Louis-Nicollin en amont de sa réalisation, elle a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux qui devront faire l'objet de réponses précises et argumentées dans le cadre de la poursuite du projet et de l'élaboration de son étude d'impact. Le maître d'ouvrage s'engage à approfondir les études de définition du projet et à identifier les mesures adaptées pour limiter ses effets, notamment en matière d'insertion environnementale, de nuisances aux riverains, de circulation et de stationnement, d'insertion paysagère et d'architecture.

2 MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI

Afin de répondre aux craintes et aux attentes exprimées en termes de mobilités et d'environnement en particulier, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un Comité de suivi des études associant les représentants des communes de Lattes, Pérols et de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette instance a vocation à suivre l'avancement des études et la mise en œuvre des mesures de prise en compte des effets du projet.

3 POURSUITE DE LA CONCERTATION

Le maître d'ouvrage s'engage à conduire, jusqu'à l'enquête publique, une «post-concertation» visant à rendre compte de l'avancement du projet et à échanger avec les acteurs et le public mobilisés. Un atelier thématique sera organisé pour poursuivre le dialogue sur l'architecture et l'insertion paysagère du stade.

Cet atelier se déroulera durant le premier semestre 2022 et sera ouvert à tous sur inscription depuis le site stadelouisnicollin.fr.

4 INFORMATION CONTINUE

En parallèle, le maître d'ouvrage s'engage à partager largement les résultats des études conduites et les décisions en concertation avec les collectivités. Une information claire et accessible sera faite sur les principaux thèmes du débat sous la forme de fiches thématiques: accessibilité et stationnement, environnement et hydraulique, architecture, etc. Ces fiches seront mises à disposition sur le site internet stadelouisnicollin.fr, transmises à la presse et aux contributeurs qui ont communiqué leurs coordonnées lors de la concertation préalable.

Les réponses apportées aux recommandations faites par les garantes

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
R1 DIFFUSER LES SUITES ISSUES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AUX CITOYENS, PAR LA MÊME DIVERSITÉ DE MÉDIAS QUE CEUX UTILISÉS POUR LA DIFFUSION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION.	Le maître d'ouvrage s'engage à diffuser les suites données à la concertation au moyen du site internet stadelouisnicollin.fr, maintenu actif et à jour, par voie de presse et en mobilisant ses relais institutionnels, et ce jusqu'à l'enquête publique, pour assurer une information la plus large possible du public sur la poursuite du projet.	Courant 2022.	Site internet stadelouisnicollin.fr, presse, médias institutionnels.
Recommandations visant à compléter l'information sur le projet et éclairer les décisions, sur les thématiques en lien avec le choix d'implantation du projet.			
R2 UN COMPLÉMENT ARGUMENTÉ À LA NOTE ANNEXE DU DOSSIER DE CONCENTRATION, APPORTANT DES ÉLÉMENTS EXPLICATIFS POUR JUGER DE LA COMPATIBILITÉ DE L'URBANISATION DE CE SECTEUR AVEC LA GESTION DU RISQUE INONDATION.	Le projet d'aménagement urbain développé par la SA3M pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole est compatible avec l'ensemble des documents d'urbanisme réglementaire dont le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pérols. Comme précisé dans la note hydraulique du dossier de concertation préalable, un dossier Loi sur l'Eau a été approuvé par les services de l'État. Ce dernier est opposable au projet d'aménagement et par définition au projet immobilier du stade Louis-Nicollin Une note détaillée argumentée sera produite en synthèse à l'étude d'impact et annexée au dossier de permis de construire.	Courant 2022.	Fiche thématique, site internet stadelouisnicollin.fr. Soumis à avis lors de l'enquête publique sur le permis de construire.

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Recommandations visant à compléter l'information sur le projet et éclairer les décisions, sur les thématiques en lien avec le choix d'implantation du projet.			
R3 UNE NOTE ARGUMENTÉE APPORTANT DES ÉLÉMENTS EXPLICATIFS SUR LE SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AU STADE POUR LES JOURS DE MATCH	Dans la continuité de l'atelier Mobilité réalisé lors de la phase de concertation, la production d'une note thématique et pédagogique sera proposée en lien avec les recommandations des services de l'État lors de l'instruction des dossiers réglementaires, notamment Etude d'impact et étude de sécurité publique. Une note détaillée argumentée sera produite en synthèse à l'étude d'impact et annexée au dossier de permis de construire.	Courant 2022.	Fiche thématique, site internet stadelouisnicollin.fr, presse, médias institutionnels. Soumis à avis lors de l'enquête publique sur le permis de construire.
R4 APPROCHE COMPARATIVE DE 2 SCÉNARIOS DE RÉALISATION DU PROJET ODE À LA MER, PERMETTANT D'ANALYSER LES CONTRIBUTIONS DU PROJET STADE AU PROJET ODE À LA MER ET VICE VERSA.	Le maître d'ouvrage demande plus de précisions quant à cette recommandation et s'engage à la mettre en oeuvre au moyen d'une note qui sera mise en ligne sur le site internet du projet.	Courant 2022.	Fiche thématique, site internet stadelouisnicollin.fr.
R5 APPROCHE COMPARÉE DES DEUX SITES D'IMPLANTATION ENVISAGÉS: SITE ODE À LE MER ET SITE DE CAMBACÉRÈS	L'analyse comparative détaillée des sites d'implantation Ode à la Mer et Cambacérès est annexée au présent document. Voir annexe n°1 : Analyse comparative des sites d'implantation.	Courant 2022.	Site internet stadelouisnicollin.fr.

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Recommandations visant à informer le public des évolutions du projet et de la réalisation des engagements jusqu'à l'enquête publique et dans la phase d'exploitation du stade.			
R6 RÉALISER ET PORTER À CONNAISSANCE DES DOCUMENTS D'INFORMATION AU GRAND PUBLIC DES RÉSULTATS POUR CHACUNE DES ÉTUDES D'IMPACT EN COURS, ÉTUDE MOBILITÉ, ÉTUDE SÉCURITÉ	Le maître d'ouvrage s'engage à produire une série de fiches thématiques, qu'il rendra aussi accessibles et pédagogiques que possible, pour faire connaitre du public les résultats et enseignements des principales études qu'il conduit: environnement, mobilité, sécurité, etc. Ces fiches seront accessibles sur le site internet du projet.	Courant 2022.	Fiches thématiques de synthèse.
R7 TRANSMETTRE UNE INFORMATION SUR LES MESURES D'ÉCO- RESPONSABILITÉ DU BÂTIMENT RETENUES ET MISES EN ŒUVRE, ÉVALUER L'EMPREINTE CARBONE DU PROJET ET LA COMMUNIQUER.	Toutes les mesures d'éco-responsabilité identifiées dans les études et présentées lors de l'atelier architecture seront rendues publiques et accessibles via les différents moyens de communication à disposition (site internet du projet, site du Club, presse, relais institutionnel…)	Courant 2022.	Atelier thématique architecture.
R8 TRANSMETTRE UNE INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS IN STADIA FINALEMENT RETENUES	Le Stade Louis-Nicollin prévoit les activités suivantes: un hôtel, un espace médical tourné vers la performance et la récupération des sportifs, une salle de sport, un laboratoire médical, des restaurants avec cuisine variée et non concurrentielle, le musée de la Collection privée de Louis NICOLLIN, un pôle ludique avec réalité virtuelle, un bowling, une crèche, des bureaux, un show-room de la mobilité sont les activités in stadia retenues. Les activités finalement retenues seront présentées à l'occasion de l'atelier sur l'architecture et l'aménagement du stade.	Courant 2022.	Atelier thématique architecture.
R9 TRANSMETTRE UNE INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET ZAC ACTE 1 TRANCHE 2 (+/- 5HA), ET NOTAMMENT DU PÔLE MIXTE	La SA3M réalisera un point sur l'avancement du projet de ZAC Ode Acte1 et les suites données au projet urbain à l'occasion de l'atelier architecture.	Courant 2022.	Atelier thématique architecture.

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
R10 APPORTER UNE INFORMATION TRANSPARENTE SUR LES MODALITÉS DE LA TRANSACTION FINANCIÈRE ENTRE L'AMÉNAGEUR PUBLIC ET LE PRIVÉ, UNE FOIS CELLE-CI DÉFINIES	Le mode de financement du projet d'ensemble Stade Louis-Nicollin sera précisé dès que possible. Situé en ZAC, le projet donnera lieu à une mutation de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du stade et de ses abords.	Courant 2022.	Communiqué de presse lors de la signature du protocole foncier
R11 DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES INDICATEURS, PERMETTANT DE SUIVRE LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS PRIS SUR LES POINTS SUIVANTS : POLITIQUE «ZÉRO ARTIFICIALISATION», POLITIQUE «EMPLOI LOCAL ET INSERTION», DEGRÉ D'AUTONOMIE DU BÂTIMENT EN EAU ET ÉNERGIE.	Le MHSC s'engage à diffuser publiquement les clauses d'insertion présentes dans les différents appels d'offre par l'intermédiaire de N Insertion. Le MHSC s'engage également à diffuser publiquement le degré d'autonomie du bâtiment en eau et énergie lorsque le projet sera terminé	2023 - 2024	Communiqué de presse
Recommandations concernant les modalités pour continuer à associer le public et les acteurs à la suite du projet:			
R12 METTRE EN PLACE UNE INSTANCE DE SUIVI DU PROJET, ASSOCIANT A MINIMA LES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES, TRAVAILLANT À DÉFINIR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE PROJET ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.	Un comité de suivi des études sera mis en place associant les communes de Pérols et de Lattes afin de suivre l'avancement des études, de participer à la définition et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Dès 2022	Comité de suivi

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
R13 SUR LA BASE DES ÉLÉMENTS CLARIFIÉS DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ, ET DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE MOBILITÉ, ANIMER UN TRAVAIL PARTICIPATIF AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES CITOYENS, AFIN D'UNE PART D'ENRICHIR LES ACTIONS PROPOSÉES AU PLAN MOBILITÉ SPÉCIFIQUE À L'ACCESSIBILITÉ DU STADE, D'AUTRE PART D'AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION SUR LE SUD DE L'AGGLOMÉRATION.	Le comité de suivi des études travaillera sur les modalités d'accessibilité au stade, afin de définir, au regard des études et des besoins identifiés par les représentants des collectivités concernées, les aménagements à mettre en place. Les comptes-rendus des travaux du comité de suivi seront accessibles sur le site internet du projet.	Courant 2022.	Comité de suivi.
R14 ORGANISER UN ATELIER PARTICIPATIF CONSACRÉ À L'ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT DU STADE, SUR LA BASE D'ESQUISSES ET PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS	Le maître d'ouvrage s'engage à l'organisation de cet atelier, comme il l'avait proposé lors de l'atelier Architecture du 30/09/21.	Courant 2022.	Atelier thématique architecture.
R15 PROPOSER AUX SUPPORTERS ET ABONNÉS DU MHSC UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AUX CHOIX DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU STADE	Le maître d'ouvrage s'engage à inclure les supporters et abonnés du MHSC dans la définition de certains aspects du stade, comme il l'avait proposé lors de l'atelier Architecture du 30/09/21.	Courant 2022.	Atelier thématique architecture.
R16 SA3M – MHSC: POURSUIVRE/ METTRE EN PLACE UN DIALOGUE AVEC LES COMMERÇANTS DU SITE ODE À LE MER POUR LES ASSOCIER AU PROJET DE STADE ET ENVISAGER DES COMPLÉMENTARITÉS PARTENARIALES.	Le maître d'ouvrage précise que ce dialogue est déjà en place avec certains commerçants de la zone. L'atelier Architecture permettra de les informer et de les associer à l'aménagement du stade Louis-Nicollin.	Courant 2022.	Atelier thématique architecture + échanges bilatéraux

Les réponses apportées aux questions identifiées par les garantes

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
SUITES À DONNER À DES INTERROGATIONS OU DEMANDES AYANT ÉMERGÉ MAIS N'AYANT PAS TROUVÉ DE RÉPONSE SUFFISANTE			
Questions concernant le paragraphe 5.1 Modalités de la concertation et principes démocratiques autour des décisions			
Q1 QUELLES SUITES DONNÉES AUX DEMANDES VISANT À CONSULTER LES CITOYENS CONCERNÉS PAR LE PROJET	Avant la mise en œuvre du projet il est, ou sera réalisé, quatre typologies de consultations du public. En ce sens, la présente concertation et une concertation préalable à la ZAC ont été menées. Il va par la suite être mis en œuvre une enquête publique liée au permis de construire du stade et une participation du public par voie électronique dans le cadre de l'évaluation environnementale liée à la procédure de ZAC.	Courant 2022.	Site internet stadelouisnicollin.fr, presse, médias institutionnels.
Q2 QUELLES SUITES DONNÉES À LA DEMANDE DES ÉLUS LATTOIS D'ÊTRE ASSOCIÉS AUX TRAVAUX PRÉALABLES DE DÉFINITION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION ET DE FONCTIONNEMENT DU PROJET DE STADE	Un comité de suivi stratégique va être créé au 1er trimestre 2022 afin de réunir l'ensemble des parties prenantes: le MHSC, la SA3M/ SERM, la Métropole de Montpellier, le Maire de Pérols et celui de Lattes. Cette instance se réunira autant que de besoin afin d'échanger sur la conduite des grands axes du projet. Les comptes rendus de ces réunions seront publiés sur le site internet de la concertation. Des fiches thématiques seront également mises en ligne suite aux réunions qui se dérouleront sur des questions particulièrement signalées lors du débat public: accessibilité, environnement, insertion paysagère…	Dès 2022	Comité de suivi
Q3 PRODUIRE UN DOCUMENT D'ANALYSE COMPARATIVE DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES 2 SITES LES PLUS SÉRIEUSEMENT ENVISAGÉS: ODE À LA MER ET CAMBACÉRÈS.	L'analyse comparative détaillée des sites d'implantation Ode à la Mer et Cambacérès est annexée au présent document. Voir annexe n°1 : Analyse comparative des sites d'implantation.	Note produite	Note produite

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Q4 QUELLES SUITES DONNÉES À LA DEMANDE DE COMPLÉTER CETTE ANALYSE AVANTAGES / INCONVÉNIENTS, Y COMPRIS SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET, PAR UN EXERCICE DE DÉMOCRATIE DIRECTE ?	Comme vu ci-avant en question 1 avant la mise en œuvre du projet il est, ou sera réalisé, quatre typologies de consultations du public. Il n'est pas prévu d'autres méthodes de consultations du public.	1er trimestre 2022	Registre et adresse email
Q5 QUELLES SUITES DONNER À LA DEMANDE DE MORATOIRE SUR LE PROJET, LE TEMPS DE FINALISER LES ÉTUDES D'IMPACT, SCHÉMA DE MOBILITÉ ET ANALYSES COMPARATIVES	La demande de moratoire ne sera pas étudiée plus avant à cette étape dans la mesure où les études nécessaires ont été faites en amont. En effet, il n'est pas envisagé de garder le stade dans sa configuration actuelle, compte tenu des études d'ores et déjà existantes qui mettent en exergue l'inondabilité du site (PPRi rouge) de la Mosson et les inconvénients très forts en résultant. Par ailleurs, d'autres éléments inhérents au Club ont été mis en avant. L'ensemble de ces points ont été précisés dans le dossier qui a été fourni dans le cadre de cette concertation. Concernant l'analyse comparative avec d'autres sites d'implantation qui pourraient éventuellement résulter de ce moratoire, celle-ci est disponible en annexe n°1. Enfin, les études conduites dans le cadre du dossier de dépôt de permis de construire se poursuivront en 2022 pour livrer leurs conclusions lors de l'enquête publique.		

Questions concernant le paragraphe 5.2
Concernant l'opportunité de projet

Q6 QUELLES PROPOSITIONS PEUVENT ÊTRE FAITES POUR CONSTRUIRE UN PROJET AUTOUR DU FOOT DANS LE QUARTIER DE LA PAILLADE ?	Le 29 mars 2021, le conseil de la Métropole a adopté une délibération prévoyant le lancement d'un appel à idées sur la reconversion stade de la Mosson, afin de recueillir les suggestions du public et de mener une réflexion collective sur le sujet. Voir annexe n°2 : Délibération du Conseil métropolitain en date du 29 mars 2021	Courant 2022	Appel à idées

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS

Questions concernant le paragraphe 5.3
Choix de localisation du projet: cohérence avec le projet urbain Ode a la Mer et sud de l'agglomération

Q7 COMMENT EST PRIS EN COMPTE LE RISQUE LIÉ À LA MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER POUR L'ESTIMATION DU RISQUE D'INONDATION ET LES ORIENTATIONS D'URBANISATION DE LA ZONE LITTORALE ? QUELLES SONT LES MARGES DE SÉCURITÉ PRISES POUR INTÉGRER L'INCERTITUDE DE L'ÉVOLUTION ? QUELLES SONT LES ORIENTATIONS GLOBALES POUR L'URBANISATION DE CETTE ZONE LITTORALE ?	L'aléa submersion marine est l'un des facteurs pris en compte pour l'établissement du PPRi de la commune de Pérols et de Lattes. Le rapport de présentation du PPRI précise que pour le Golfe du Lion, le niveau marin de référence retenu est de +2 m NGF. Il convient, par ailleurs, de prendre en compte les effets du changement climatique. Les travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a validé l'hypothèse de la montée prévisible du niveau moyen de la mer du fait du changement climatique. Le niveau de la mer Méditerranée augmente de 2,5 à 10 millimètres par an depuis les années 1990, le rapport «Scénarios climatiques: indices sur la France métropolitaine pour les modèles français ARPEGE-Climat et LMDZ et quelques projections pour les DOM-TOM», remis en janvier 2011 par la mission Jouzel à l'ONERC, confirme ces travaux. Sur la base de ces études concordantes, le scénario d'élévation du niveau marin moyen de 60 cm à horizon 2100 a été retenu comme pertinent pour le littoral métropolitain français. Cette élévation est intégrée dans les PPR submersion marine par la prise en compte d'un aléa 2100 qui traduit l'évolution de l'exposition à l'aléa marin à l'horizon 2100. Cet horizon est notamment pertinent au regard de l'échelle temporelle en matière d'urbanisme, la plupart des constructions ayant une durée de vie moyenne de 100 ans (le taux de renouvellement du parc immobilier en France est de 1 %). Pour le Golfe du Lion, le niveau marin d'aléa 2100 retenu est de + 2,40 m NGF. Le PPR prend en compte l'aléa de référence et l'aléa 2100 avec une progressivité de la réglementation en fonction du caractère urbanisée de la zone considérée: ›Zone urbanisée: zone déterminée sur la base de l'aléa de référence (2m NGF), avec des prescriptions pour les nouvelles constructions établies sur la base de l'aléa 2100 (2,40m NGF). ›Zone non urbanisée: zone d'inconstructibilité déterminée sur la base de l'aléa 2100, de manière à encourager l'implantation des nouveaux enjeux hors des zones soumises à un risque futur Les prescriptions applicables dans les différents zonages associés du PPRi réglemente les occupations du sol possibles.	2022	Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC.

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Q8 QUELLES SONT LES ÉTUDES ET DONNÉES PERMETTANT DE QUALIFIER L'IMPACT DE L'URBANISATION SUR L'ÉCOSYSTÈME LAGUNAIRE DES SALINS ET L'AUGMENTATION DU TAUX DE SALINITÉ ?	L'étude d'impact sur l'environnement et la prise en compte des documents réglementaire de gestion des étangs précisera ces éléments à partir de la définition plus précise du projet de ZAC.	2022	Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC
Q9 QU'EST-CE QUI EMPÊCHERAIT DE LAISSER CES 8HA EN TERRAIN NON ARTIFICIALISÉ, CONTRIBUANT À LA RENATURATION D'ODE À LA MER (EN COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS) ?	Le projet de renouvellement urbain d'Ode à la Mer nécessite la production d'espaces urbanisés mixtes autour des stations de tramway afin de permettre le transfert des immobiliers, à dominante commerciale, situés dans des secteurs vulnérables (zone rouge du PPRI Fenouillet). Le développement de l'opération Ode à la Mer acte 1 s'inscrit pleinement dans cet objectif de recomposition de la Ville-Nature.	2022	Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC
Q10 LA COMMISSION DES SITES, EN LIEN AVEC LE SITE CLASSÉ DES ETANGS DE L'OR, SERA-T-ELLE SAISIE LORS DE LA PHASE D'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET ?	Le projet est distant de plus de 2 km du site classé «L'Etang de Mauguio» et ne nécessite donc pas de procédure spécifique au titre de la protection du patrimoine.	2022	Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q11 CLARIFIER LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE MESURES DE SÉCURITÉ, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES TRAMS LORS DES MATCHS ET LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DU STADE ET DANS LES QUARTIERS RIVERAINS (ARRIVÉES ET SORTIES DE STADE). PRÉCISER LES MOYENS ET LA REPARTITION ENTRE CONTRIBUTEURS	Une étude de sécurité publique permettant de traiter de l'ensemble des enjeux de sureté dans le cadre d'un match de football est en cours avec l'ensemble des services concernés sous la direction de la Préfecture de l'Hérault. Une notice détaillée permettant d'illustrer la méthodologie et les mesures envisagées pourrait être mise en ligne sur le site internet du projet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Q12 QUELS ENGAGEMENTS POUR LIMITER LES NUISANCES DU CHANTIER (EN IMPORTANCE ET DURÉE) SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES RIVERAINES ? POUR LES COMPENSER ?	En phase chantier différentes mesures seront mises en œuvre afin de limiter les nuisances sur les activités existantes: › Maintien des circulations et des accès durant les travaux › Rétablissement des accès et du stationnement temporairement perturbé › Balisage et respect des limites des zones de travaux; › Interdiction de dépôts de matériaux à l'extérieur de ces zones; › Arrosage des pistes de chantier par temps sec et venteux dans le respect des économies d'eau; › Capotage systématique des engins de transport de matériaux par grand vent; › Soin porté à la propreté générale du chantier; › Sensibilisation de l'ensemble des intervenants; › Concertation avec les exploitants existants.	2022-2026	Etude d'impact sur l'environnement du projet et mesures d'accompagnement lors de la phase chantier.
Q13 QUELS ENGAGEMENTS POUR ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS DANS LE TRANSFERT DE LEURS ACTIVITÉS COMMERCIALES (CHARGES LIÉES AU DÉMÉNAGEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT) ?	La SA3M est en contact régulier avec les enseignes présentes sur le secteur d'Ode à la Mer. Celles-ci sont volontaires pour assurer des transferts dans des conditions satisfaisantes pour leur activité. Les conditions locatives demeurent intéressantes et ne nécessitent pas d'accompagnement financier dans le cadre des transferts, qui sont souvent effectués sur la base du volontariat de ces dernières.	2022 – 2026	Mise en œuvre du projet de requalification d'Ode à la Mer

Questions concernant le paragraphe 5.4
Concernant les préoccupations de mobilité, stationnement, accessibilité

Q14 UN PLAN DE CIRCULATION COMPLET BASÉ SUR DES ÉTUDES, DES CHIFFRES, PERMETTANT D'ANALYSER L'IMPACT DU TRAFIC GÉNÉRÉ PAR LE PROJET, ET PRÉVOYANT LES CUMULS D'ACTIVITÉS AVEC LES AUTRES USAGES.	En complément de l'atelier Mobilité de la phase de concertation préalable et au fur et à mesure de la définition du projet de stade, les éléments d'étude seront mis en ligne sur le site du projet. Dès à présent, l'étude de circulation détaillée sera déposée sur le site internet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Q15 CLARIFIER LES ÉLÉMENTS PERMETTANT D'ESTIMER L'IMPACT, EN TERMES D'AFFLUENCE SUPPLÉMENTAIRE, DU PROJET DE STADE EN MODE «ÉVÈNEMENTIEL»: FRÉQUENCE ET PÉRIODE (JOURS, PLAGES HORAIRES) DES MATCHS, IDEM POUR LES AUTRES ÉVÈNEMENTIELS	En complément de l'atelier Mobilité de la phase de concertation préalable et au fur et à mesure de la définition du projet de stade, les éléments d'étude seront mis en ligne sur le site du projet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q16 RÉPONSES À APPORTER SUR LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS VISANT À FLUIDIFIER LE TRAFIC À L'ÉCHELLE DU SUD DE L'AGGLOMÉRATION: CONTOURNEMENT DE LATTES, RACCORDEMENT A709/AVE FRÊCHE, REDIMENSIONNEMENT DE RONDS POINTS	En complément de l'atelier Mobilité de la phase de concertation préalable et au fur et à mesure de la définition du projet de stade, les éléments d'étude seront mis en ligne sur le site du projet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q17 RÉPONSES AUX AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DEMANDÉS POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET: DISPOSITIFS DE TYPE «CHASSE-ROUE», TRAVERSÉE ROUTIÈRE DE L'AV. FRÊCHE ENTRE MAS ROUGE ET SORIECH	En complément de l'atelier Mobilité de la phase de concertation préalable et au fur et à mesure de la définition du projet de stade, les éléments d'étude seront mis en ligne sur le site du projet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q18 RÉPONSES AUX AMÉNAGEMENTS DE PARKING DEMANDÉS: PARKING RELAIS ROND-POINT AVANT CABESTO, PARKINGS EN SORTIE D'AUTOROUTE	En complément de l'atelier Mobilité de la phase de concertation préalable et au fur et à mesure de la définition du projet de stade, les éléments d'étude seront mis en ligne sur le site du projet.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Q19 RÉPONSES AUX AMÉNAGEMENTS CONCERNANT LES TRANSPORTS EN COMMUN: PROLONGATION LIGNE 1	La Métropole de Montpellier prévoit le renforcement des fréquences de desserte des stations Ecopole, Bir-hakeim et Parc expo toutes les 8 minutes. Bien entendu, l'exploitant du tramway, comme cela est le cas lors des matchs au stade de la Mosson, mettra en place un système exceptionnel pour les rencontres (gestion dynamique du réseau, mobilisation de rames supplémentaires…).	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q20 RÉPONSES AUX MODALITÉS POUR ENCOURAGER DES MOBILITÉS EN VOITURE LIMITANT LES POLLUTIONS: VÉHICULES ÉLECTRIQUES, CO-VOITURAGE	Le Club et la Métropole travaillent d'ores et déjà sur des mesures incitatives au co-voiturage. La politique ambitieuse de mobilité développée par la Métropole proposera des dispositions en ce sens (vélos électriques partagés, véhicules partagés...).	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS

Questions concernant le paragraphe 5.5
Concernant le cadre de vie et les risques de nuisances aux riverains

Q21 CLARIFIER LES ÉLÉMENTS PERMETTANT D'ESTIMER L'IMPACT, EN TERME D'AFFLUENCE SUPPLÉMENTAIRE, DU PROJET DE STADE EN MODE «ÉVÈNEMENTIEL»: FRÉQUENCE ET PÉRIODE (JOURS, PLAGES HORAIRES) DES MATCHS, IDEM POUR LES AUTRES ÉVÈNEMENTIELS	Le projet de ZAC Ode 1 est un projet de développement important pour l'agglomération : c'est un projet maîtrisé et concerté. Montpellier Méditerranée Métropole et le MHSC se sont entourés de professionnels, pour la production des études, et demain, pour la réalisation des travaux, l'exploitation des ouvrages, leur entretien-maintenance, … Sans préjuger des conclusions des études à venir, les mesures environnementales de suivi pourront se traduire par: › la réalisation de comptages du trafic routier (RD21, RD189, Avenue des platanes, rue du Mas rouge, …), › la réalisation d'enquêtes de fréquentation (itinéraires vélos, tramway, …) pour évaluer dans la durée le report modal, › la réalisation de mesures de bruit, de mesures de la qualité de l'air, etc … Le quartier de Boirargues à Lattes bénéficie d'une attention forte de la part des porteurs du projet (3M et MHSC), au même titre que les autres quartiers d'habitat (existants ou en devenir) situés à Lattes ou à Pérols. Le quartier Boirargues est un quartier à dominante «résidentielle»: il le restera après mise en service du projet ZAC Ode 1. Pour mémoire, le quartier Boirargues n'est pas en «vue directe» du futur stade, et les voies principales d'accès au futur stade ne passent pas par Boirargues. Les habitants du quartier Boirargues bénéficieront par contre des effets des mesures prises par l'agglomération dans les années à venir en faveur de la promotion des modes «doux» et «actifs», et du développement des transports collectifs (Ligne T3). Les études acoustique et air-santé seront réalisées selon des méthodes réglementaires et normalisées: › présentation du cadre réglementaire; › description de l'état initial; › description du projet; › incidences prévisibles du projet; › mesures pour éviter/réduire/compenser les effets négatifs du projet; › mesures de suivi et d'évaluation après mise en service. Les études seront réalisées en plusieurs étapes (création puis réalisation de la ZAC, démarche d'études spécifiques pour le stade), et donneront lieu à des mesures de suivi et des temps d'échanges réguliers avec les habitants, selon des modalités restant à préciser.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS

Questions concernant le paragraphe 5.6
Concernant les grands principes de conception du stade Louis-Nicollin

Q22 APPORTER DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE CONCERNANT LE CHOIX DE CAPACITÉ DU STADE: AUGMENTATION POSSIBLE DE LA CAPACITÉ, JUSTIFICATION DE CETTE CAPACITÉ AU REGARD DES ARGUMENTS POSÉS, POSSIBILITÉ D'UNE MODULARITÉ ? D'UNE EXTENSION ULTÉRIEURE ?	Le choix de la capacité du stade est triple: › Choix économique: financement 100 % privé donc budget non extensible. Une extension ultérieure nécessiterait de prévoir des travaux de structure très coûteux. › Choix responsable: tenir compte des différents sports professionnels de haut niveau présents dans la Métropole (handball, rugby, volleyball…) › Choix affectif: retrouver l'ambiance du stade de la Mosson pour garder cet esprit chaudron. Le stade pourra néanmoins être en capacité d'accueillir des compétitions sportives (telles le rugby) et de l'évènementiel, hormis des compétions d'athlétisme.	2022	Site internet du projet Atelier Architecture

Questions concernant le paragraphe 5.7
Concernant l'architecture, le bâtiment et les aménagements intérieurs

Q23 AU REGARD DE L'ENSEMBLE DES SUGGESTIONS, INDIQUER LES ÉLÉMENTS PORTÉS AU CAHIER DES CHARGES DES ARCHITECTES: ARCHITECTURE DE L'OUVRAGE, ABORDS DU STADE, AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, AMÉNAGEMENT DU STADE, ÉCO-RESPONSABILITÉ.	Le MHSC s'engage à organiser un atelier participatif (sur inscription) sur l'architecture du stade et de son environnement en présence du cabinet Fontès qui se chargera, quand cela sera possible, de présenter le stade avec images et vues 3D et préciser les aspects environnementaux en matière d'éco-responsabilité.	2022	Site internet du projet Atelier Architecture
Q24 AU REGARD DE L'ENSEMBLE DES SUGGESTIONS, INDIQUER LES ENGAGEMENTS SUR D'AUTRES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUS OU ÉTUDIÉS, ET LES ÉLÉMENTS QUI NE PEUVENT ÊTRE RETENUS.	Le MHSC s'engage à rendre compte des aménagements prévus et écartés à l'occasion de l'atelier architecture et via le site internet.	2022	Site internet du projet Atelier Architecture

DEMANDE DE PRÉCISIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES GARANTES	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Questions concernant le paragraphe 5.8 **Concernant le financement du projet et les financements publics lies**			
Q25 POUR L'ENSEMBLE DES MESURES PRÉVUES AU PLAN «ACCESSIBILITÉ DU STADE», INDIQUER LES FINANCEMENTS PRÉVUS (MONTANTS) ET LES FINANCEURS: POUR LES TRAVAUX, MAIS AUSSI POUR LES MODALITÉS DE TRANSPORT RENFORCÉES.	Dans le cadre du développement de l'opération d'aménagement Ode à la Mer sur 250 hectares, les travaux de viabilisation ou de modernisation des réseaux seront réalisés par la SA3M au titre de la concession d'aménagement. Certaines voiries seront, dans ce cadre, requalifiées, afin de permettre une meilleure répartition des usages, notamment en faveur des modes actifs. La production de logements nécessite également une optimisation de la fréquence de tramway Ligne 3 dont les aménagements ont été anticipés lors de la réalisation de cette ligne.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire
Q26 CONCERNANT L'INDEMNISATION DU PROMOTEUR DU PROJET «SHOPPING PROMENADE» «D'OÙ SORTIRA L'ARGENT POUR REMBOURSER LA SOMME RÉCLAMÉE PAR LE PROMOTEUR DE L'ANCIEN PROJET»	Le recours est actuellement pendant entre la SA3M, aménageur et la Société Frey devant le Tribunal Judiciaire de Montpellier. Néanmoins, il est rappelé que le compromis de vente est devenu caduc du fait de la défaillance des conditions suspensives et qu'il est par ailleurs expressément prévu en son sein que dans un tel cas les frais exposés par l'acquéreur seront supportés définitivement par lui.	2022	Informations Métropole de Montpellier/SA3M
Questions concernant le paragraphe 5.9 **Concernant les impacts environnementaux du projet de stade**			
Q27 QUELS ENGAGEMENTS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE D'ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE DU BÂTIMENT ?	Les engagements en matière d'évaluation de l'empreinte carbone seront développés et énoncés lors de l'atelier Architecture.	2022	Site internet du projet Etude d'impact sur l'environnement de la ZAC et du permis de construire

ANNEXES

ANNEXE N°1 : ANALYSE COMPARATIVE DES SITES D'IMPLANTATION.

Rappel des enjeux identifiés et du programme

LES ENJEUX D'UN STADE URBAIN COMME UN EFFET VITRINE DU SPORT MONTPELLIERAIN

› Faire vitrine, présenter une façade active animée par des activités visibles, et témoignant d'une opération innovante et ambitieuse.

› Construire une image métropolitaine caractéristique de Montpellier: un horizon montpelliérain & une façade méditerranéenne.

› Constituer un ensemble bâti unitaire fort intégrant les piliers du développement de la Métropole parmi eux:

- La transition écologique ;
- La santé / Le sport / Bien être ;
- Le numérique et l'enseignement supérieur et la recherche.

LE SPORT AU CŒUR DU SYSTÈME URBAIN

› Réunir sport santé - sport performance et sport bien être sur un même lieu,

› Privilégier les usages et apporter les réponses aux exigences des nouveaux modes de vie et à leur constante évolution dans le temps.

› Etre le support de pratiques urbaines innovantes mêlant la culture, le sport, santé et bien-être.

› Développer e-sport, sport-performance, sport et numérique, réalité augmentée au sein du quartier et du stade

LE SPORT : UN LEVIER ÉCONOMIQUE CRÉATEUR D'EMPLOIS

› L'écosystème urbain permet une dynamique de territoire unique en France et positionne Montpellier sur l'échelle européenne (mondiale) des sports urbains du XXIe siècle, avec une logique de levier économique autour de la santé,

› Une dynamique de quartier autour d'autres activités (pôle ludique, parc urbain, commerces, enseignement supérieur...) permettant de privilégier les modes actifs.

PROGRAMME :

› Ensemble des études de programmation du stade réalisées (Programme technique détaillé, étude de sécurité publique, accessibilité...) avec le Club.

› Validation du périmètre Montpellier Est de l'emplacement avec le Club qui permet de garantir la mise en œuvre du projet dans un site urbain.

› Concertation publique préalable (2021) puis concours de maitrise d'œuvre

› Un lieu de vie 7j/7 au sein d'un quartier innovant articulé autour d'une programmation économique (bureaux, clinique...) et ludique (musée de la collection Louis Nicollin, hôtel, restaurants, E-gaming, cluster start-up).

Historique du choix et analyse multi-critères

Le lieu d'implantation du nouveau stade a été en 2020 un des sujets de débat de la campagne des élections municipales à Montpellier. Candidat, Michaël Delafosse s'était prononcé très clairement pour le site dit «Acte 1 - Ode à la Mer». Une fois élu président de la Métropole, il a mis en place dès le mois de septembre avec le club et l'aménageur un comité de pilotage visant à expertiser les différents lieux possibles. Les éléments techniques de comparaison sont venus valider en quelques mois la pertinence de cette intention d'implantation dans l'objectif souhaité par le MHSC de réaliser cette infrastructure dans un délai de 4 ans. Les sites d'Odysseum et de Saporta, également expertisés, ont révélé de nombreuses contraintes difficilement compatibles avec le projet et sa temporalité.
En accord avec l'ensemble des parties prenantes au dossier, le choix du site a été annoncé officiellement début janvier 2021.

			AVANTAGES		
	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT	**EMPRISE FONCIÈRE**	**VISIBILITÉ** (/ sur 5)	**DESSERTE** (/ sur 5)	**ACCESSIBILITÉ MODES ACTIFS** (/ sur 3)
CAMBACÉRÈS ZAC 1 BIS **MONTPELLIER**	L'opération Cambacérès est située sur le territoire de la Commune de **Montpellier**, en continuité des opérations d'aménagement à l'Est de la Ville dont notamment le pôle ludique et commercial d'Odysseum. Sa réalisation a été confiée à la SA3M par concession afin de permettre le développement d'un territoire fortement contraint par la présence des grandes infrastructures de transport (A709, A9, Gare Sud de France).	**+/- 10 ha**	**Très bonne :** › A709 › A9 › Gare TGV › Odysseum En prolongement du site ludique et commercial existant, en lien avec Décathlon et Ikea	**Bonne :** › Une bonne desserte générale › Des améliorations et/ou créations de voiries techniques apparaissent nécessaires pour garantir un bon fonctionnement du site lors des matches	**Bonne :** › Ligne 1 en 2025 › Cours de gare et accessibilité par les modes actifs largement développée sur la ZAC › Pont Marx et requalification possible du franchissement sur A709 au droit Ikea.
			*****	****	**
ODE À LA MER ACTE 1 **PÉROLS**	**La ZAC Ode à la Mer Acte 1 est localisée entièrement sur la Commune de Pérols** au sein de la concession métropolitaine Ode à la Mer qui s'inscrit sur le territoire des Communes de Pérols et Lattes jusqu'en 2040. Cette ZAC comprend un foncier non bâti et le périmètre de l'ancienne ZAC dite de l'Aéroport. **Ode Acte 1 se situe à proximité du parc des expositions (Aréna...) et des centres commerciaux de Lattes et Pérols et d'un environnement tertiaire (ZAC Aéroport).** Le site, à l'échelle de la concession Ode à la Mer (250 ha) va profondément évoluer dans le temps avec l'introduction d'une programmation diversifiée (y compris logements), une mutation de l'offre commerciale, la renaturation d'une partie du site, une forte végétalisation de l'espace public.	**+/- 8 ha**	**Très bonne :** › Avenue Georges FRECHE › RD 66 › Gare TGV › Aéroport de Montpellier En articulation avec la dynamique commerciale de d'Ode à la Mer et de l'attractivité touristique du sud de la Métropole. Plus localement, le flux est élevé tous modes en lien avec le linéaire commercial et notamment les sites Carrefour Grand Sud, le CGR de Lattes et le site de Auchan Pérols, favorable à l'activité hors Jour de match.	**Très bonne :** L'accessibilité viaire est bonne: accès depuis la route de la Mer et la RD66 par l'échangeur de l'aéroport. Le site est accessible à partir de l'A709 dans des conditions satisfaisantes. Le développement du projet Ode à la Mer permettra d'optimiser une desserte d'ores et déjà suffisamment dimensionnée.	**Très bonne :** Le site est desservi par la ligne 3 du Tram. La fréquence est à renforcer jour de match sans difficultés particulières. La présence de 3 stations dans un rayon de 800m du stade est un avantage conséquent en termes d'exploitation.
			*****	****	***

AVANTAGES	LIMITES			
PARKING (/ sur 5)	**RÈGLEMENTAIRES** (/ sur 2)	**FONCIER** (/ sur 5)	**CALENDRIER ENVISAGEABLE** (appréciation sur 5)	**APPRÉCIATION GLOBALE**
Très bon: › Parking possible sous stade (R-2 à confirmer cependant) › Mutualisé avec les parkings de la ZAC et Odyseeum › Accessibilité des parkings publics dans un rayon de 1km autour du site.	**Moyen :** › PLU non compatible › ZAC 1 BIS non opérationnelle **Vigilance :** › Avis GRTGAZ à obtenir compte tenu de la présence d'une canalisation de transport importante	**100% Maitrisé**	**Moyen :** › ZAC en cours de création › PLU à modifier › Travaux de desserte à réaliser	Site qui présente une **bonne visibilité** dans un contexte ludique et commercial. **Réglementairement, cette implantation ne présente pas de contraintes fortes** mais nécessite la création de la ZAC et la modification du PLU de Montpellier. La proximité de la gare TGV et des ilots de l'enveloppe urbaine **permettra un foisonnement des stationnements.** Enfin, **la proximité de la ligne 1** et les aménagements de la ZAC pour la **pratique des modes actifs** permet de **compléter une bonne desserte générale de ce site à moyen terme.** **Des améliorations et/ou créations de voiries techniques apparaissent nécessaires** pour garantir un bon fonctionnement du site **lors des matches.** Procédures de ZAC à finaliser pour poursuivre vers la mise en œuvre du projet : **échéance livraison 2026/2028**
****	*	*****	**	**23/30**
Bon : Mutualisation des parkings environnants. Cependant, la proximité immédiate du tramway et le développement des aménagements à destination des modes actifs est à privilégier en complément, les jours de match, d'un système de navette avec système de rabattement sur des P+tram.	**Très bon :** › ZAC opérationnelle › PLU compatible › Viabilités réaliser dans une logique de desserte d'un ilot commercial important (ex: projet shopping promenade). **Vigilance :** › La qualité des sols limite certainement le stationnement à une seule nappe enterrée.	**100% Maitrisé**	**Très bon :** › ZAC opérationnelle › Délais uniquement de mise au point du projet – concertation et Permis de Construire	Site qui présente une **bonne visibilité** dans un contexte commercial en cours de requalification. **Réglementairement, cette implantation est compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur dont le PLU de Pérols** La proximité d'un ilot tertiaire mixte au sud de la ZAC **permettra un foisonnement des stationnements.** Enfin, **la présence de la ligne 3 de tramway** et les aménagements d'ores et déjà présents pour la **pratique des modes actifs répond favorablement aux objectifs de desserte du futur stade.** **Des améliorations et/ou créations de voiries techniques apparaissent nécessaires** pour garantir un bon fonctionnement du site **lors des matches mais dans une logique d'ensemble du projet Ode à la Mer.** Procédures de ZAC opérationnelles: **échéance livraison 2024/2026.**
***	**	*****	*****	**27/30**

Justification du développement du projet sur la ZAC Ode Acte 1

Contexte, objectifs et cohérence avec l'opération d'aménagement d'ensemble

La fin d'une époque ...

La tranche 1 de la ZAC est en voie d'achèvement en partie nord du site, directement reliée à l'aéroport par la RD172. A raison de 74 000 m² de SdP sur 22,5 ha, elle offre une densité globale de 0,3 à 0,5 à la parcelle, soit une densité relativement faible à l'image de l'ensemble du secteur, à destination principalement tertiaire.

Plus globalement, la ZAC s'intègre dans un environnement caractérisé par de nombreuses emprises dédiées aux «boîtes» commerciales, et au stationnement en surface. Tout le secteur de la route de la mer offrait, et offre encore un paysage caractéristique d'une entrée de ville, et d'agglomération. Sa forme urbaine constitue un gaspillage foncier et rend ses utilisateurs captifs de la voiture.

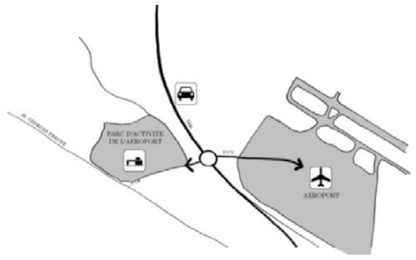

Et l'amorce d'une autre ...

ACCESSIBILITÉ PAR LE TRAMWAY, LIEU DE VIE, COMPACITÉ ET MULTIFONCTIONNALITÉ À PROXIMITÉ DE LA STATION DE TRAMWAY ECOPÔLE

L'opération d'aménagement d'ensemble ODE A LA MER NATURE URBAINE (anciennement dénommée ROUTE DE LA MER) consiste en une véritable reconquête urbaine et commerciale d'un axe reliant historiquement Montpellier aux plages du littoral par la Route de la Mer. Ce sont 250 hectares repensés par la Métropole de Montpellier, pour réinventer la ville dans une logique de mixité des fonctions urbaines et de revalorisation des espaces naturels singuliers.

Le site verra la restructuration d'au moins la moitié des 200 000 m² de commerces existants (+/- 5%), ainsi que la création de 6 000 à 8 000 logements, de 75 000 m² de bureaux et d'activités, et de 45 000 m² d'équipements, le tout réorganisé autour des stations de tramway et dans le respect du milieu naturel.

Pour mettre en œuvre ce vaste projet de renouvellement urbain appliqué à une entrée de ville commerciale, unique en France à cette échelle, l'engagement successif de secteurs opérationnels est développé sous forme de ZAC, en fonction d'unités urbaines cohérentes, présentant chacune des principes propres, et cohérente avec l'opération d'ensemble.

OBJECTIFS DE LA ZAC ET AXES DE MISE EN OEUVRE

›Conforter la «ville évènementielle» par l'accueil d'un grand équipement sportif et de loisirs et assurer sa juste insertion à différentes échelles:

- Echelle élargie de l'opération ODE dans sa globalité notamment par de nouvelles façades et espaces publics sur l'avenue Georges Frêche et la promenade de la Mer;
- Echelle de proximité des quartiers existants (1re tranche de la ZAC de l'aéroport) et à venir («pôle mixte»)

›Conforter la «ville mixte» à travers la création d'un quartier capable d'accueillir des activités tertiaires lié à un socle de commerces.

- A ce titre, il s'agit d'intégrer les souhaits de modernisation de l'appareil commercial du territoire, au sein d'un pôle nouvelle génération dont la vocation commerciale complémentaire des pôles Grand Sud Lattes et Plein Sud Pérols est nécessaire.

›Développer la ville des proximités, et développer les mobilités douces en organisant le nouveau quartier en lien avec la station de tramway.

- Des parcours seront retrouvés à partir de la station, pour les piétons et les cyclistes, reliant les futurs programmes de la ZAC avec la 1re tranche de la ZAC.

›Assurer le maillage urbain au sein de l'opération d'ensemble ODE A LA MER NATURE URBAINE.

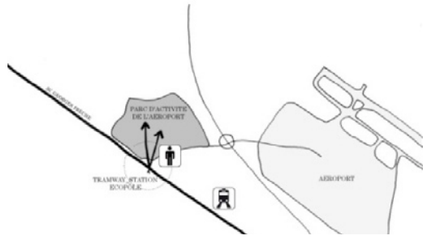

Principes des aménagements du projet de ZAC Ode à la mer Acte 1

›A proximité immédiate de la station de tramway sur l'avenue Georges Frêche, le nouveau quartier consistera en une polarité urbaine hyper attractive, affichant différentes échelles d'aménagement:

- **un «pôle sportif» grand équipement et une destination culturelle pour la ville;**
- **une nouvelle adresse pour le tertiaire d'affaire;**
- **un parcours commercial organisé autour d'un grand jardin ouvert sur l'avenue Georges Frêche.**

Ce parcours proposé à partir de la station de tramway pour relier différentes composantes du programme des constructions est une question centrale dans le projet. Il constitue un changement majeur dans les principes urbains de ce territoire, centrés jusqu'alors uniquement sur l'accessibilité par l'automobile.

Les programmes commerciaux envisagés dans cette partie de la ZAC seront conçus au travers des principes:

- **de mixité, en lien avec les programmes tertiaires avec lesquels ils pourront constituer un même lot;**
- **de lisibilité et d'accessibilité depuis l'espace public, en lien avec un espace paysager majeur au centre du pôle mixte, et un parcours piéton qui se développera le long des RDC commerciaux.**

Les programmes tertiaires permettront de constituer une «adresse» urbaine, notamment sur l'avenue Georges Frêche, et au droit de la station de tramway, et bénéficier de l'animation commerciale et de nouveaux services urbains.

Exceptionnellement, la fonction résidentielle ne sera pas développée dans la ZAC, du fait du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'Aéroport, ne permettant pas dans ce périmètre l'augmentation sensible de la population soumise aux nuisances sonores, à l'exception d'une surface au sol réduite au nord de la parcelle dit du «Phare» à l'angle Ouest de la ZAC modifiée.

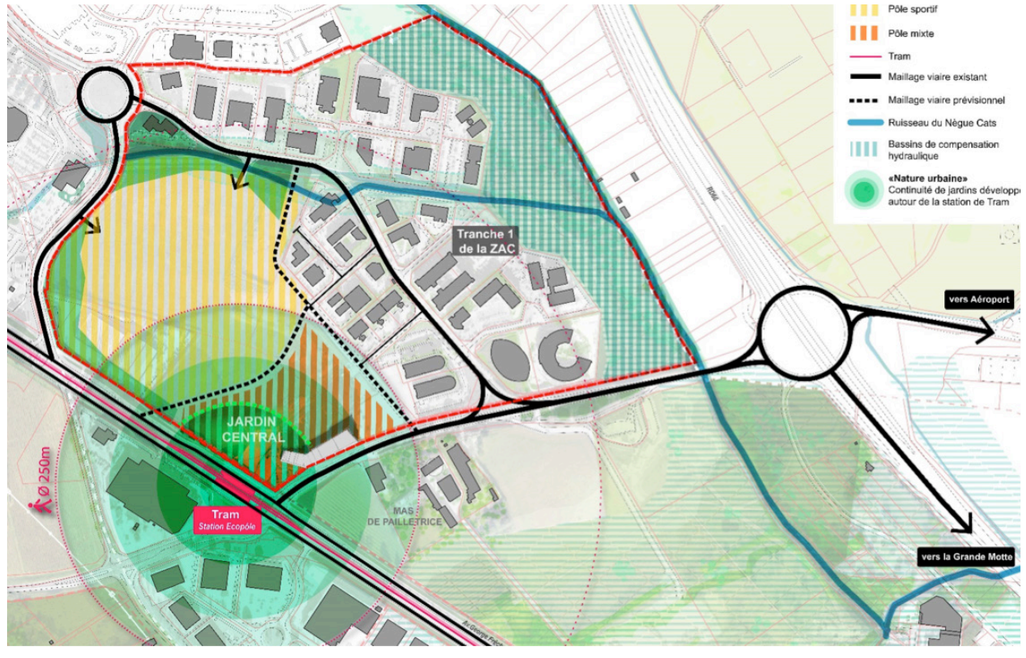

ANNEXE N°2 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN DATE DU 29 MARS 2021

Délibération n°M2021-105

Montpellier Méditerranée Métropole

Séance ordinaire du lundi 29 mars 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le vingt-neuf mars, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Nombre de membres en exercice : 0

Présents :

Aménagement durable

Aménagement durable - Quartier de la Mosson - Reconversion du stade de football - Intentions préalables à engagement d'un appel à idées - Approbation

Monsieur Michaël DELAFOSSE, Président, rapporte :

Le stade de la Mosson a véhiculé une image positive pendant des décennies, à la fois symbolique et synonyme de réussites collectives et d'espoir, tout particulièrement pour le quartier de la Mosson et ses habitants, mais aussi pour la Ville, la Métropole et bien au-delà. Il a connu ses heures de gloire et de passions populaires qui ont fait et font encore, la fierté des Pailladins et des Héraultais.

Toutefois, cet imposant édifice empiète sur le lit majeur de la Mosson. Les événements de ces dernières années ont révélé l'accentuation des phénomènes générés par cette implantation, avec des effets sur la stabilité des berges du fleuve et sur plusieurs installations publiques dont le stade lui-même. Ces équipements ont en effet subi à plusieurs reprises des désordres importants provoqués par des montées des eaux sur des hauteurs conséquentes, à deux reprises en 2014 pour les plus importantes. Les coûts de restauration étant devenus de plus en plus importants pour la Métropole (plusieurs millions d'euros en 2014), elle se doit d'agir pour mettre fin à cette situation.

En outre, le stade ne répond plus aux normes d'accessibilité actuelles et un investissement minimum de plus de 4 M€ serait nécessaire pour assurer sa conformité. Il fait actuellement l'objet d'une dérogation portant sur les délais de réalisation de cette mise en compatibilité, dans l'attente du projet global.

Compte tenu de sa configuration et de ses inadaptations, le stade de la Mosson est écarté de certaines manifestations majeures, comme France 2023. Dans ce contexte, l'équipement devant s'adapter aux risques et répondre aux normes contemporaines, il ne peut plus être maintenu dans sa configuration et sa localisation actuelle. La reconversion du bâtiment devient donc incontournable, à la fois pour diminuer ses impacts sur les écoulements de la Mosson, protéger le public et les biens lors des épisodes pluvieux les plus importants et pour promouvoir un nouvel équipement adapté à ces impératifs.

Cet équipement, qu'il faut inventer collectivement, devra répondre à une puissante ambition afin que sa reconversion lui permette de trouver une nouvelle attractivité pérenne. Ce projet de reconversion devra s'inscrire indivisiblement dans son quartier d'implantation, être à la hauteur de son histoire et le projeter durablement dans le XXI^{ème} siècle.

L'appréhension fine des contraintes environnementales de ce secteur, constitue le préalable à tout programme de reconversion de cet équipement, afin que celui-ci soit adapté à son site, à ses contraintes, mais aussi à ses ressources. Aussi, des études hydrauliques permettant de caractériser les écoulements au regard des derniers événements importants recensés, ont été engagées dès 2019 dans l'objectif d'aboutir à des orientations opérationnelles courant 2021. Ces études doivent identifier les parties de la structure du stade à déconstruire pour favoriser l'écoulement des eaux lors des épisodes pluvieux intenses, ainsi que les contraintes à prendre en compte pour la protection des personnes et des biens, dans un contexte de résilience face aux risques identifiables. Ces études sont destinées à être partagées avec les services de l'Etat compétents pour arbitrer les prescriptions à appliquer à tout projet de reconversion de cet équipement.

Parallèlement, des objectifs ambitieux doivent être donnés à la reconversion de cet équipement pour qu'il continue d'affirmer une identité déterminante pour les habitants et usagers du quartier de la Mosson et pour tous ceux du territoire métropolitain et au-delà. Dans cette perspective, il parait à la fois essentiel de confirmer la vocation première, sportive et de loisirs, du nouveau site, mais aussi de saisir l'opportunité de sa reconversion pour qu'il soit désormais le support d'activités susceptible d'accueillir le public sept jours sur sept tout au long de l'année. Il s'agit d'en faire un équipement très animant avec un fort potentiel d'attraction sur une aire de rayonnement la plus large possible. Véritable pôle de centralité d'échelle métropolitaine, il doit devenir un lieu de destination.

De plus, les parties conservées de l'ancienne superstructure constituent un support architectural particulièrement singulier. Elles représentent une véritable opportunité pour générer un équipement unique sur la scène nationale et européenne apte à incarner le dynamisme de la Métropole en matière d'activités sportives. Cette configuration atypique apporte en effet une potentielle valeur ajoutée susceptible de contribuer activement au renouvellement du site et à l'émergence d'une originale et puissante identité urbaine.

Cet équipement doit également s'intégrer avec respect dans son territoire et avec la volonté de participer à sa valorisation et à la reconquête de son attractivité.

Le nouvel équipement s'inscrit le long de la coulée verte de la rivière Mosson, comme l'un des équipements majeurs qui jalonnent son parcours, avec le Lac des Garrigues au Nord et le Domaine Bonnier-de-la-Mosson au Sud. Ces équipements ont vocation à participer à son animation en se faisant écho, par des aménagements qui les révèlent et valorisent leur environnement. Mais ce réseau de grands équipements à requalifier doit aussi lui-même étroitement s'insérer, respecter et bénéficier de ce vaste parc urbain que forme la vallée de la Mosson. Celui-ci tisse des liens naturels méconnus qu'il convient de révéler, entre des espaces de l'Ouest de la Métropole aux facettes contrastées. Ce sont les territoires néo-ruraux voisins de Montarnaud jusqu'à Grabels, puis urbains entre Juvignac et Montpellier, des Hauts de Massane à la Paillade, à dominante viticole vers la commune de Lavérune, où un agriparc est programmé, à la fois naturel et à vocation économique sur Saint Jean de Védas, et littoraux dans la plaine jusqu'au débouché de la Mosson dans l'Etang de l'Arnel. Riche en biodiversité, ce milieu singulier mérite d'être protégé et mis en valeur. Des cheminements, sous forme de sentiers de découverte et de randonnée préexistent, certains sont à réhabiliter avec des haltes à aménager et d'autres encore à tisser. L'échelle du « parc de la Mosson » et la qualité de ses paysages représentent une opportunité unique pour créer des liens de grande qualité environnementale entre le nouvel équipement, le quartier de la Mosson et les territoires qui l'environnent, au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des usagers.

Par ailleurs, la reconversion du stade doit également s'inscrire dans la dynamique de la rénovation du quartier de la Mosson, pour lequel la Métropole s'apprête à engager avec l'ANRU, l'ANAH, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et de nombreux autres partenaires, une démarche ambitieuse de reconquête urbaine. Ce nouvel équipement doit être l'un des points d'appui de l'ouverture du quartier et de la centralité urbaine à créer, le long du futur cours paysager à créer après démolition de la tour d'Assas, sous forme d'un tissu urbain mixte, dialoguant avec des espaces publics largement végétalisés, destinés à transformer durablement la vie du quartier.

Dès la finalisation des études hydrauliques et l'engagement d'un dialogue approfondi avec les services de l'Etat courant de l'année 2021, les démarches pré-programmatiques et urbaines préalables à la reconversion du stade pourront être engagées.

Ainsi, sur la base des intentions fortes énoncées ci-dessus, il est proposé de lancer un appel à idées à la fin du second semestre 2021, pour hisser les réflexions collectives au niveau de l'attractivité recherchée pour cet équipement. Cet appel à idées s'adressera en priorité aux habitants et usagers de la Paillade et des quartiers voisins, mais aussi à ceux de la Métropole et au-delà. Les modalités mêmes de cette large consultation devront annoncer le caractère singulier de ce futur équipement et certaines de ses étapes pourront même s'inscrire au sein même du stade, en préfiguration des nouvelles activités susceptibles de participer à sa redécouverte et à son renouvellement.

Des professionnels et acteurs de la reconversion de lieux, de grands équipements et de la création d'animation de sites urbains seront également consultés dans le cadre de cette recherche d'idées.

Pour mener à bien cette concertation, la Métropole se dotera d'un prestataire qui aura pour objectif de faire émerger des idées innovantes, tout en mettant en valeur l'histoire du lieu.

Délibération n°M2021-105

A l'issue de cette première phase de concertation et après formalisation par la Collectivité de sa vision et des principes qu'elle retient, une phase de programmation et de concertation plus formalisée pourra être engagée, prévisionnellement courant du second semestre 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- d'approuver les intentions ci-dessus énoncées ;
- d'engager le processus préalable à la programmation de la reconversion du stade de la Mosson ;
- de poursuivre les études hydrauliques engagées ;
- de demander à la SA3M, concessionnaire de la Métropole pour la rénovation du quartier de la Mosson, d'engager les études urbaines nécessaires à l'accompagnement de ce projet ;
- de décider du lancement d'un appel à idées sur le périmètre le plus large et sous les formes les plus adaptées aux ambitions visées pour ce projet ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le

Pour extrait conforme,

Monsieur Le Président

Michaël DELAFOSSE

Publiée le :
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Acte Certifié exécutoire :
Réception en Préfecture :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.